

traire l'élargir. J'espère, comme je l'ai dit l'autre jour, que nous maintiendrons assez longtemps cette réciprocité conférée au sujet britannique dans un pays et dans un autre, pour pouvoir peut-être envisager de l'étendre à tout le Commonwealth. Les ententes réciproques existent actuellement dans six ou huit pays et à mon avis, cette initiative pourrait être méritoire.

J'ai été impressionné par l'article de M. Stewart MacLeod de la *Presse canadienne* au sujet de la nouvelle préoccupation du premier ministre: le Commonwealth. Le droit de vote pourrait être un moyen de développer un internationalisme plus vigoureux au sein du Commonwealth. Il ne me plaît pas d'entendre les gens parler de citoyens de seconde zone et de troisième zone. Ils disent au fond qu'un groupe de gens est meilleur qu'un autre. A mon avis, c'est indigne.

La disposition relative au sujet britannique n'exprime pas qu'il détienne une certaine supériorité et qu'il bénéficie ainsi d'un droit; elle reconnaît que la loi lui ait accordé un certain statut. Ce n'est que récemment, comme je le disais l'autre jour, qu'est né ce phénomène, le citoyen canadien. Sir Wilfrid Laurier n'était pas citoyen canadien. Il était sujet britannique. Robert Borden n'en était pas un non plus, mais personne n'aurait la sottise de dire qu'il n'était pas Canadien. En fait, il fut l'architecte de notre indépendance. C'est ainsi que les choses se passaient 70 ans avant que nous mettions sur pied un système qui permet aux gens de devenir citoyens canadiens. Si quelqu'un consultait notre liste des sujets britanniques, il constaterait qu'un bon nombre ne s'appelaient pas Thompson, Forrestall, Macquarrie ou MacRae. Ils ont obtenu leur droit de vote seulement parce qu'à une époque ils étaient tout simplement sujets britanniques.

Je ne vois aucune raison pour qu'un pays suspende l'application de droits antérieurement accordés. Je me garderais de soutenir une telle opinion. La solution proposée par le bill me paraît, en fait, meilleure. Ce que le député de Matane voudrait nous voir faire, au lieu de cela, c'est retirer rétroactivement aux gens les droits qui leur ont été accordés par ce statut, droits dont ils avaient tout lieu d'espérer la reconnaissance. Je n'aime pas l'idée de remonter plus loin dans le temps et d'enlever aux gens un droit qui, croyaient-ils, leur avait été accordé de bonne foi.

Je suis sûr que le bill et le comité envisageront le problème d'une manière moins rigoureuse et moins pénible que ne le fait l'amendement du député de Matane. Il serait regrettable de devoir avouer aujourd'hui qu'un droit est supprimé sans que ceux qui en ont joui autrefois aient aucun espoir de le recouvrer.

J'ai entendu l'autre jour un très beau discours du député de Kamloops au sujet de son peuple. Il a parlé du temps qu'il leur avait fallu pour obtenir ce privilège. Nous savons qu'aujourd'hui, au Canada, on se livre à un examen de conscience au sujet des droits des indigènes. Bien que je ne prétende pas connaître la situation dans tous ses détails, un des éléments qui se dégage à tout bout de champ, me semble-t-il, c'est le fait que beaucoup d'Indiens sont persuadés qu'on n'a pas respecté la parole donnée. Je ne voudrais pas participer à l'adoption d'une mesure qui consacrerait le déni d'une parole donnée à un groupe de citoyens du pays, quel qu'il soit.

Trouvons donc un moyen raisonnable de remédier à la situation. Ne privons donc pas brusquement ces gens, d'une façon cruelle et impitoyable, de leur droit électoral, car ce n'est vraiment pas un moyen de faire montre de canadianisme. Aucun d'entre nous ne peut s'enorgueillir et faire preuve de canadianisme en enlevant à un certain nombre d'entre nous des droits qui leur avaient été justement octroyés.

Je dois des excuses au député de Trois-Rivières pour mes propos, qui, en raison d'un malentendu, semblent l'avoir diverti l'autre jour. Il a trouvé amusante ma remarque à la Chambre au sujet de la sagesse de nos ancêtres. Il faut dire que l'expression anglaise «Dans leur sagesse» est une figure de style qui permet à la personne qui l'emploie de ne pas être tellement convaincue de la sagesse des gens dont elle parle.

Le député a ensuite ajouté que beaucoup de jeunes de nos jours ne croient pas à la sagesse de leurs aînés. Je lui ferai remarquer que les jeunes de n'importe quelle époque ou génération, ont toujours été de cet avis. Loin de moi la pensée que nos prédécesseurs ici se sont montrés plus sages que nous, mais je ne crois pas non plus en mon âme et conscience qu'ils aient agi de façon plus insensée. Nous vivons à une époque où nous pouvons aller sur la lune mais où il nous est impossible d'atteindre le cœur de beaucoup de nos grandes villes. Nous pouvons fabriquer des instruments perfectionnés, mais nous semblons incapables de dépolluer notre atmosphère. Le secret de toute sagesse réside-t-il dans le passé ou dans l'avenir? Je ne sais trop. Je ne fais pas allusion à la sagesse de ceux qui nous ont précédés, mais à un fait réel. Nos lois électorales étaient conçues de cette façon et nous examinons maintenant ce que nous pourrions appeler les répercussions éthiques et morales de décisions antérieures. Nous devrions nous montrer équitables, selon moi, envers les personnes visées.

**M. Prud'homme:** Monsieur le président, puis-je poser une question à mon honorable